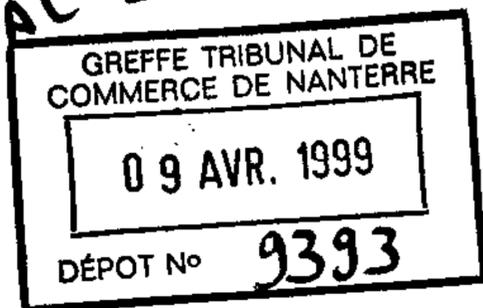


808/936
CONVERSION DU
CAPITAL EN EUROS



FIDUCIAIRE DE FRANCE

Société d'expertise comptable - commissaire aux comptes
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 21 988 400 F

Siège social : "Les Hauts de Villiers"
2 bis, rue de Villiers
92309 Levallois Perret

775 726 417 RCS Nanterre

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 19 MARS 1999

EXTRAIT du PROCÈS VERBAL DE DÉLIBÉRATION

Le vendredi 19 mars 1999, à 9 H 30, les actionnaires se sont réunis en assemblée générale mixte, sur convocation du Directoire, au CNIT LA DÉFENSE, Amphithéâtre Goethe.

L'avis de convocation a été inséré dans le Journal Spécial des Sociétés Françaises par Actions, en date du 23 février 1999. Les actionnaires ont été en outre convoqués par lettre.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel Lefèbvre, président du Conseil de surveillance.

Sont scrutateurs de l'assemblée, les deux membres disposant du plus grand nombre de voix dans chacune des 2 catégories d'actionnaires, et acceptant cette fonction :

Monsieur Jean Daum

Monsieur Joël Bonnefoy

Le bureau de l'assemblée désigne pour secrétaire Monsieur Gilbert Chopin.

Madame Evelyne Henault et Monsieur François Fournet, commissaires aux comptes, sont présents.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 4 400 850 actions sur les 5 497 100 formant le capital et ayant le droit de vote - pour les résolutions à caractère ordinaire - et 4 338 830 actions sur les 5 497 100 formant le capital et ayant le droit de vote, pour les résolutions à caractère extraordinaire.

L'assemblée représentant plus du tiers du capital est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Pour extrait certifié conforme

.....
.....
.....
Personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions à caractère extraordinaire proposées :

.....
.....
.....
DEUXIÈME RÉOLUTION EXTRAORDINAIRE : Délégation conférée au Directoire en vue de la conversion du capital social en euros

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du directoire, et statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, confère tous pouvoirs au Directoire, aux fins de :

- convertir en unité euro la valeur nominale des 5.497.100 actions composant le capital social par application du taux officiel de conversion de l'euro qui s'élève à un euro pour 6,55957 francs,
- augmenter cette valeur nominale de façon à obtenir une valeur dont le montant ne peut avoir plus de deux décimales, cette augmentation étant plafonnée à 1 euro par action,
- procéder en conséquence à l'augmentation du capital rendue nécessaire, en prélevant la somme correspondante sur les comptes de réserves ou de primes, et dans les limites de celles-ci,
- constater cette augmentation de capital,
- modifier corrélativement les statuts en fonction des différentes opérations réalisées dans le cadre de cette délégation.

Cette autorisation est donnée pour une période qui ne saurait excéder le 31 décembre 2001.

Cette résolution est adoptée par 4 313 480 voix contre 1 abstention représentant 25 350 voix.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 H 30.

Il a été dressé le présent procès-verbal.

le président

les scrutateurs

le secrétaire

Pour extrait certifié conforme
